

Rapport sur les résultats pour l'année 2013-2014 – Subvention du Programme des coûts indirects

a) La définition des coûts indirects de la recherche à l'UQAC

Selon la Politique relative aux subventions de recherche que l'on peut consulter en cliquant sur ce lien : http://www.uqac.ca/direction_services/secretariat_general/manuel/3/193.pdf, les frais indirects de recherche se définissent comme étant des dépenses encourues par l'ensemble des services de l'université pour la réalisation d'un projet de recherche sous forme d'un contrat de recherche, d'un contrat de services professionnels, d'une commandite ou d'une subvention de recherche.

Sans être exhaustive, voici une liste de dépenses considérées comme étant des dépenses indirectes de recherche :

- services d'administration de la recherche;
- services centraux généraux en support à la recherche (ressources humaines, ressources matérielles, service des ressources financières, bibliothèque, secrétariat général, services des immeubles et équipements, service des technologies de l'information);
- services décentralisés (soutien fourni par les centres de recherche et les départements, bibliothèques);
- espaces de recherche (laboratoires de recherche, bureaux, autres espaces, installations et équipements généraux);
- acquisition des espaces et d'une portion des équipements de recherche (remboursement des emprunts);
- opération des espaces de recherche (énergie, entretien courant, entretien ménager, sécurité, assurances, impôts foncier, gestion des déchets dangereux, coordination);
- maintien des actifs (rénovation et réaménagement des espaces, renouvellement des équipements généraux.

b) La description du Programme des coûts indirects et son utilisation par l'UQAC selon les catégories de dépenses

Le Programme des coûts indirects (http://www.indirectcosts.gc.ca/about-au_sujet/index_fra.aspx) est un programme permanent du gouvernement fédéral qui aide les établissements à défrayer les coûts réels et nécessaires occasionnés par les activités de recherche. Le Programme verse annuellement à l'UQAC une subvention calculée selon un pourcentage appliqué sur le financement total accordé à l'Université par les organismes subventionnaires fédéraux tels que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Les fonds alloués servent à couvrir des dépenses liées à des travaux de recherche financés par le gouvernement fédéral dans le cadre des 5 catégories suivantes :

1. Installations
2. Ressources
3. Gestion et administration
4. Exigences réglementaires et normes d'agrément
5. Propriété intellectuelle

En 2013-2014, ce Programme a versé à l'UQAC une subvention de 1 477 513 \$, correspondant à une augmentation de 6,7 % par rapport à 2012-2013. Cette somme a été utilisée comme suit :

1. Installations (357 513 \$)

Les dépenses admissibles dans cette catégorie consistent en la rénovation et l'entretien des locaux de recherche, la modernisation et entretien du matériel de recherche et d'autres appareils, les coûts de fonctionnement et le soutien technique pour les laboratoires, les bureaux et autres installations.

En 2013-2014, l'UQAC a affecté une somme de 357 513 \$, correspondant à 24 % de la subvention totale, pour l'entretien et la location d'espaces de recherche requis par des unités de recherche oeuvrant dans les créneaux «Société et culture» et «Nature, technologies et santé».

2. Ressources (228 829 \$)

L'acquisition de ressources de bibliothèque, les améliorations apportées aux ressources d'information, les coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques sont les dépenses admissibles que l'on retrouve dans cette catégorie.

Les ressources documentaires et informationnelles sont de grande importance pour la production de connaissances. Un montant de 228 829 \$, soit 15 % du total de la subvention, a permis à l'UQAC d'acquérir des ressources pour la bibliothèque par le biais, entre autres, du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) et de maintenir une infrastructure informatique performante dédiée à la recherche.

3. Gestion et administration (671 171 \$)

Cette catégorie regroupe les dépenses relatives au soutien administratif offert par l'UQAC pour la préparation des demandes de subvention et des projets de recherche; l'acquisition, l'entretien et la modernisation des systèmes informatiques utilisés pour assurer le suivi des demandes de subventions, des accréditations et des prix; la formation du corps professoral et du personnel de recherche; la rémunération des ressources humaines; les frais reliés aux finances et à la vérification et enfin la planification et promotion de la recherche et relations publiques.

L'UQAC a consacré un montant de 671 171 \$, soit 45 % de la subvention allouée pour la rémunération du personnel dédié à la recherche. Plusieurs services sont concernés : le

Décanat de la recherche et de la création, le Service des ressources financières, le Service des ressources humaines et le Service des immeubles et équipements.

4. Exigences réglementaires et normes d'agrément (109 780 \$)

On retrouve dans cette catégorie, les dépenses reliées à la création et soutien d'organismes de réglementation; à la formation du corps professoral et du personnel de recherche en matière de santé et sécurité, de soins animaliers, de déontologie, de manipulations des radiations et des biorisques et d'évaluation d'impacts environnementaux; aux frais d'agrément international liés à la capacité de recherche; à la modernisation et entretien des installations et du matériel de recherche en vue de satisfaire aux exigences réglementaires, au soutien technique pour le soin des animaux et la manipulation de substances dangereuses et des biorisques et à l'achat d'animaux utilisés exclusivement à des fins de formation et non de recherche.

L'Université a utilisé 109 780 \$ représentant 7 % de la subvention pour cette catégorie de dépenses dont 51 696 \$ en santé et sécurité dans le cadre de la réalisation des activités de recherche et 57 811 \$ pour la coordination et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche.

5. Propriété intellectuelle (110 220 \$)

Sont regroupées sous cette catégorie, les dépenses relatives à la création, l'agrandissement ou l'entretien d'un bureau de transfert des technologies ou d'un service semblable; à l'administration des demandes de brevets d'invention; aux dépenses liées à l'obtention des licences d'exploitation d'une technologie; à l'administration des ententes et des partenariats avec l'industrie; à la mise sur pied d'incubateurs; aux dépenses liées à la création d'entreprises dérivées, aux activités de communication visant le transfert des connaissances par des moyens ne pouvant être financés par d'autres programmes du gouvernement fédéral et enfin à la commercialisation de matériel didactique, de photothèques scientifiques, d'instruments de sondage, de programmes statistiques, d'ensembles et de bases de données, de logiciels, de modèles informatiques et d'autres outils.

L'UQAC a consacré environ 7 % de la subvention totale à cette catégorie de dépenses. Une somme de 31 064 \$ a servi à défrayer une partie du salaire du personnel du vice-rectorat aux affaires étudiantes et secrétariat général affecté au soutien à la recherche. En 2013-2014, l'Université a maintenu son apport à la valorisation de la recherche en y affectant une somme de 110 220 \$.

c) **Description des impacts qu'a la subvention liée aux coûts indirects au sein de l'établissement**

La subvention couvrant les dépenses de fonctionnement de recherche est essentielle, car elle permet de maintenir la capacité de recherche dans des secteurs considérés comme étant de grande importance dans le plan stratégique de la recherche de l'UQAC. Encore

cette année, la subvention fédérale a donné à l'Université la latitude nécessaire afin de soutenir les équipes de recherche impliquées et faciliter l'accès à des équipements de pointe. La subvention permet également aux administrateurs de la recherche universitaire de mieux planifier les dépenses dans le soutien des infrastructures, et ainsi développer les stratégies permettant de bâtir la compétitivité de l'UQAC ou de la maintenir, le cas échéant.

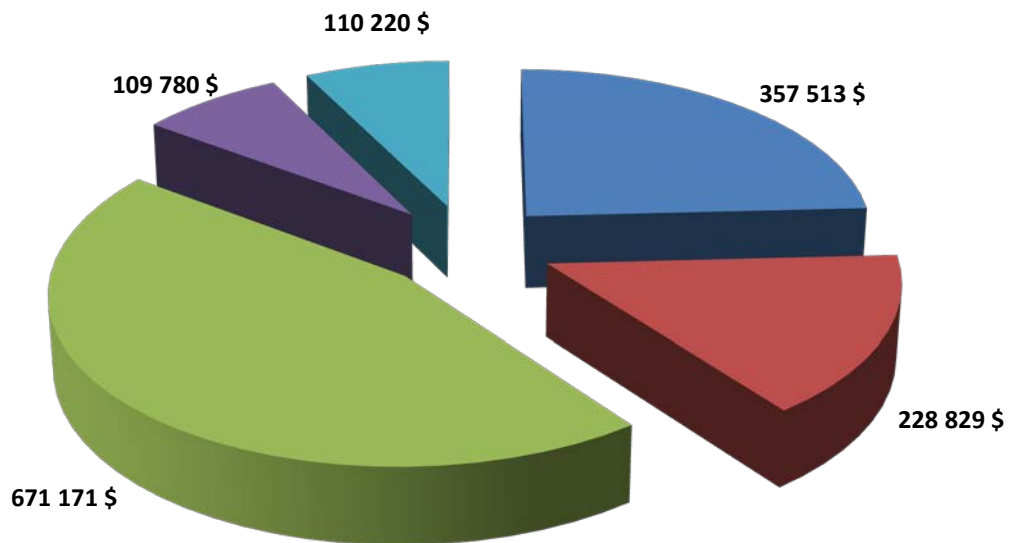
L'affectation des sommes obtenues du Programme des coûts indirects en recherche dans les secteurs où se réalisent des programmes de recherche novateurs permettent sans nul doute d'attirer des chercheurs en mesure d'obtenir du financement sur le marché des organismes subventionnaires. La récente embauche au département des sciences fondamentales, d'un spécialiste de la qualité des sols pour le développement d'un créneau de recherche en agriculture nordique illustre bien l'attractivité de notre établissement. Ayant joint les rangs du Centre de recherche sur la boréale, ce professeur-chercheur vient compléter l'expertise reconnue de l'équipe et contribuera à l'émergence de nouvelles activités de recherche répondant aux besoins du milieu proximal à l'UQAC.

Également, la performance des unités de recherche en matière d'avancement des connaissances est reliée en partie au soutien que l'UQAC peut leur accorder par le biais de la subvention du Programme des coûts indirects. Elle permet de consolider entre autres, le personnel technique indispensable au fonctionnement et à la réalisation des activités de recherche. Pour un établissement de notre taille, l'accès à ce financement a un impact majeur sur la rétention des chercheurs qui ont ainsi accès à une panoplie de services facilement accessibles.

Finalement, la réorientation des fonds de la subvention du Programme des coûts indirects a permis à l'UQAC de poursuivre l'offre de ses programmes de soutien d'infrastructure de recherche aux départements, aux centres et groupes de recherche via son Fonds institutionnel de recherche. Ainsi, en vertu du Programme d'aide institutionnelle à la recherche, volet «Infrastructure aux centres et groupes», l'Université a pu maintenir sa contribution financière auprès des unités de recherche accréditées afin que ces dernières puissent de doter de services de coordination. Les sommes dégagées ont permis également d'améliorer le soutien offert aux nouveaux professeurs, en vertu du volet «Démarrage» du programme mentionné précédemment, ainsi que des bourses d'études à des étudiants de cycles supérieurs, et du financement de soutien direct à la recherche. La subvention du Programme des coûts indirects représente donc un levier financier important pour le soutien à la recherche à l'UQAC.

Répartition de la subvention reçue dans le cadre du Programme des coûts indirects de 1 444 513 \$ pour 2013-2014

Source : Décanat de la recherche et de la création UQAC



- Installations (24 %)
- Ressources de recherche (16 %)
- Gestion et administration (46 %)
- Exigences réglementaires (7 %)
- Propriété intellectuelle (7 %)